

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROÛNS



Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 5 mai 2026

Sommaire

05/05/26 – 1 – Organisation municipale – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026

05/05/26 – 2 – Organisation municipale – Motion présentée par les parents d'élèves de l'École Louise BRIAND

05/05/26 – 3 – Organisation municipale – Proposition de contribuables appelés à siéger à la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

05/05/26 – 4 – Aménagements communaux – Point sur les travaux

05/05/26 – 5 – Aménagements communaux – Présentation du projet de Néotoa à proximité de l'EHPAD Michel LAMARCHE

05/05/26 – 6 – Finances communales – Convention de partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS 22

05/05/26 – 7 – Finances communales – Adhésion à la Fondation du Patrimoine – Délégation Bretagne

05/05/26 – 8 – Affaires foncières – Cession de la parcelle YB n°032 Lieudit Linée

05/05/26 – 9 – Voirie – Dénomination de deux venelles

05/05/26 – 10 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

05/05/26 – 11 – Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÛNS
Procès-verbal du Conseil Municipal
Mardi 5 mai 2026

Le mardi cinq mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, M. Nicolas MAGNAN, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Valérie BRIEUC (pouvoir à Mme Valérie SIMON BOTREL), M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Alicia PILORGET),

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

05/05/26 – 1 – Organisation municipale – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

05/05/26 – 2 – Organisation municipale – Motion présentée par les parents d'élèves de l'École Louise BRIAND

Monsieur le Maire présente la motion en faveur de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Louise BRIAND pour la rentrée scolaire 2026. Il fait état des constats relatifs à l'évolution des effectifs scolaires et de leurs conséquences.

Les effectifs sont en augmentation, avec 160 élèves attendus à la rentrée 2026. Les classes multi-niveaux pourraient conduire à des effectifs allant jusqu'à 27 à 28 élèves par classe. Cette situation implique une diminution du temps consacré à chaque enfant, une dégradation des conditions d'apprentissage ainsi qu'une altération du bien-être de l'ensemble de la communauté éducative, tant pour les élèves que pour les encadrants (enseignants et agents communaux).

Il fait part de l'objectif commun partagé par les parents d'élèves, les enseignants et les élus : maintenir un service public d'éducation de qualité.

À ce titre, il est proposé de se prononcer en faveur de l'ouverture d'une classe supplémentaire afin de revenir à des effectifs de 22 à 25 élèves par classe et ainsi garantir un meilleur accompagnement des élèves et préserver la qualité de l'école publique.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la présence, dans la salle, des représentants des parents d'élèves. Il leur exprime son soutien et les remercie pour leur implication. Il souligne également le dynamisme de la commune, marqué par une hausse des naissances ces dernières années et par le développement des équipements d'une ville centre, entraînant l'arrivée de nouveaux habitants et, par conséquent, une augmentation du nombre d'enfants scolarisés.

Il indique que la commune de Sévignac s'est mobilisée sur une période prolongée afin d'obtenir une aide pédagogique. Il précise qu'il est nécessaire de multiplier les actions pour démontrer la mobilisation de la commune, notamment par une rencontre avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et l'organisation de différentes initiatives. Il ajoute qu'il prendra contact avec les sénateurs du territoire afin de leur demander leur soutien. Une mobilisation est prévue le mardi 19 mai à 16h30 devant l'école, il invite les membres du conseil municipal à y participer.

Madame VILSALMON demande des précisions sur le nombre d'élèves par classe.

Madame BERHAULT répond que celui-ci varie selon les niveaux, avec une moyenne de 25 élèves, et précise qu'une ouverture de classe n'intervient qu'à partir de 27 élèves minimum dans toutes les classes.

Monsieur MIRIEL s'interroge sur l'opportunité d'associer les communes voisines afin de renforcer l'action. Monsieur le Maire indique qu'il envisage de contacter les maires concernés, tout en précisant que leur positionnement peut être délicat lorsque ces communes disposent d'une école privée.

Il est également mentionné qu'une pétition est en cours de circulation.

Monsieur RODIER souligne la nécessité de transmettre la motion au préfet.

À 19h10, Madame ENGEL rejoint la séance.

Monsieur le Maire conclut : dans l'hypothèse où la commune bénéficierait d'une aide pédagogique (notamment par l'affectation d'un enseignant supplémentaire sans ouverture de classe), la commune serait favorable à accompagner cette mesure par le recrutement d'une ATSEM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la motion en faveur de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Louise BRIAND pour la rentrée scolaire 2026, jointe à la présente délibération.

05/05/26 – 3 – Organisation municipale – Proposition de contribuables appelés à siéger à la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Maire donne la parole à M. KERRIEN, 1^{er} adjoint aux finances.

M. KERRIEN indique que les principes sont les mêmes que pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Il précise que les contribuables identifiés sont volontaires et étaient membres de la CCID sur le mandat 2020-2026.

La Commission intercommunale des impôts directs (CIID) intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID se réunit à la demande du directeur régional ou départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué ou, à défaut, du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

- La commission est composée de 11 membres à savoir :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires.

- Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

- Dinan Agglomération doit proposer à la DDFIP une liste de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 40 noms).

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,

VU la délibération n°CA-2026-056 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant création de la CIID, et approuvant les modalités de désignation des contribuables,

VU la demande adressée à la présente commune par Dinan Agglomération en date du 10 avril 2026 aux fins de proposer des contribuables appelés à siéger à la CIID,

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer ou de renouveler la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Dinan Agglomération,

CONSIDÉRANT que les personnes proposées ci-après remplissent les conditions légales pour siéger à ladite commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de proposer au directeur départemental des finances publiques les contribuables suivants pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

N°	Civilité	Nom/Prénom	Adresse	Date de naissance	Impositions directes locales
1	Mme	CRESPEL Chantal	15 bis rue de Brondineuf 22250 BROÛNS	22/05/1953	TF
2	M.	DUVAL Jean-Paul	12 rue de la Glacière 22250 BROÛNS	02/12/1947	TF

05/05/26 – 4 – Aménagements communaux – Point sur les travaux

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pierre RAMARÉ, 3^{ème} adjoint aux travaux communaux.

Gymnase du Chalet

Monsieur Ramaré indique qu'à la suite des importantes averses de pluie constatées ce jour, une seule fuite a été relevée dans un couloir, ce qui apparaît rassurant à ce stade.

Toutefois, des interrogations subsistent quant à la pérennité de l'ouvrage. Des désordres d'étanchéité persistent, malgré plusieurs interventions correctives de l'entreprise titulaire du lot concerné.

Ces constats mettent en évidence :

- Des infiltrations récurrentes sur plusieurs zones de la toiture depuis le démarrage du chantier ;
- Des interrogations sur la qualité et la durabilité des soudures, l'entreprise ayant reconnu un mauvais réglage du robot de soudure ;
- La présence d'environ cinquante patches sur une toiture neuve, traduisant de nombreuses reprises.

Au regard de ces éléments, un avis du contrôleur technique a été sollicité sur les points suivants :

- La conformité des soudures réalisées au regard des règles de l'art et des prescriptions applicables ;
- L'impact de ces reprises multiples sur la pérennité de l'ouvrage ;
- Le cas échéant, la nécessité d'une réfection complète de la membrane d'étanchéité.

L'objectif est de disposer d'un avis technique argumenté afin de sécuriser la décision à prendre pour garantir une étanchéité durable.

Monsieur le Maire précise que ces interrogations sur la pérennité de l'ouvrage demeurent malgré l'existence d'une garantie décennale. Il souligne que les patchs sont présents non seulement au niveau des soudures, mais également au milieu des membranes, ce qui interroge sur la qualité des matériaux ainsi que sur leurs conditions de stockage et de transport. Il indique que des réserves seront émises avant la clôture du chantier.

Madame LEBAS demande la date de début des travaux.

M. RAMARÉ répond que ceux-ci ont débuté à l'automne dernier et ont connu des retards liés notamment aux intempéries, à des dysfonctionnements du robot de soudure et à des mouvements de personnel.

Monsieur le Maire partage ensuite une information positive : le club de handball, principal utilisateur de la salle et fortement impacté par les travaux, a participé à la finale régionale des U18 à Plescop et a remporté la finale de la Coupe de Bretagne. Il souligne l'intérêt de ce résultat pour le rayonnement de la commune. Il précise que la commune a soutenu le club en prenant en charge les frais de transport liés à ce déplacement.

Par ailleurs, il a été demandé au club d'évaluer ses pertes afin qu'elles puissent être compensées par l'entreprise défaillante titulaire du marché de réfection de la toiture, notamment sous forme de sponsoring ou de fourniture de matériel.

À 19h20, Monsieur COTTAIN rejoint la séance.

Placis de la Lanterne

M. RAMARÉ indique que les travaux de la pharmacie respectent le calendrier prévisionnel. L'entreprise Eurovia, titulaire du marché relatif aux aménagements extérieurs relevant de la commune, interviendra dans les prochaines semaines pour l'intégration des réseaux d'eaux, en coordination avec la société ERS, en charge des réseaux souples (électricité). Les travaux de voirie seront réalisés à l'automne, pour une finalisation en cohérence avec l'ouverture de la pharmacie, toujours prévue début février.

M. RAMARÉ précise que l'éclairage de la lanterne peut être envisagé selon deux modalités : soit un raccordement à l'éclairage public existant, impliquant un fonctionnement sur les mêmes plages horaires, soit la création d'un compteur dédié avec un raccordement dans Le Bellouard, permettant un fonctionnement différencié.

Mme VILSALMON s'interroge sur l'intérêt d'un éclairage prolongé par rapport à l'éclairage public. Les membres du conseil partagent cette interrogation et n'en perçoivent pas la nécessité.

M. RAMARÉ ajoute qu'une réflexion doit également être menée sur l'accessibilité de la lanterne : un décaissement ayant été réalisé, l'entrée se trouve en surélévation par rapport au sol, ce qui nécessite l'aménagement de marches ou d'une rampe d'accès.

Place Du Guesclin

Le ponçage de l'enrobé est prévu le lundi 11 mai, entraînant la fermeture de la rue pendant quelques heures.

Commission travaux

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 21 mai en Mairie à 18h30. L'un des sujets à l'ordre du jour portera sur l'implantation de nouveaux bancs. Monsieur le Maire invite les élus à faire part de leurs observations en amont afin d'alimenter les réflexions de la commission.

En conclusion, Monsieur le Maire souligne que de nombreux travaux ont été engagés et finalisés.

Les prochains chantiers concerneront la réfection des rues des Rameaux, du Puits et du Vieux Chemin.

M. RAMARÉ précise que les devis actualisés ont été réceptionnés et qu'ils font apparaître une augmentation limitée à +4 %, malgré la hausse significative des coûts constatée sur de nombreux matériaux et fournitures.

Monsieur RAMARÉ quitte la séance.

05/05/26 – 5 – Aménagements communaux – Présentation du projet de Néotoa à proximité de l'EHPAD Michel LAMARCHE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOTREL, deuxième adjointe en charge des affaires sociales et des solidarités.

Mme BOTREL présente le projet, qui comprend 14 logements, dont 4 T2 situés au sud, constituant le seul petit collectif de l'opération. Elle précise que quelques ajustements restent à finaliser avant le dépôt du permis de construire.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif du projet : proposer des logements à loyers modérés, de l'ordre de 400 € par mois. Il souligne que ce niveau de loyer est rendu possible grâce au portage du projet par un bailleur social, contrairement à une gestion directe par le CCAS, dont le modèle économique ne permettrait pas d'assurer la viabilité de l'opération.

Mme VILSALMON interroge sur le calendrier des travaux. Mme BOTREL indique que le démarrage est envisagé en fin d'année.

M. KERRIEN fait remarquer que l'acte de cession entre la commune et le CCAS n'a pas encore été signé, tout en précisant que cela ne fait pas obstacle au dépôt du permis de construire.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur l'organisation du projet : les logements de plain-pied situés au Nord sont prioritairement destinés à des personnes isolées ou âgées, tandis que les logements situés en fond d'impasse sont destinés à des familles, afin de favoriser la mixité sociale. Une placette centrale, intégrant un jardin partagé, sera aménagée afin de créer une ambiance de vie de village.

Mme BOTREL ajoute que le Département a été sollicité afin de permettre au CCAS de bénéficier du dispositif d'Aide à la Vie Partagée (AVP), notamment pour le financement d'un poste d'animateur.

M. KERRIEN indique que, selon lui, ce dispositif n'est plus financé par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'un cheminement piéton sera aménagé à l'Ouest du site afin de faciliter les circulations douces entre les quartiers.

M. GAUTHIER demande si le projet générera des recettes pour le CCAS.

Mme BOTREL répond par la négative : le CCAS n'assurera pas la gestion des logements et ne percevra donc pas de loyers. Elle précise que le projet est porté par le bailleur social Néotoa, qui bénéficie de conditions de financement plus avantageuses, notamment en matière d'emprunts, permettant de garantir l'équilibre économique de l'opération. Elle souligne que le CCAS n'aurait pas été en mesure de porter seul un tel projet.

Elle indique que le choix de Néotoa repose notamment sur la qualité de sa proposition, en rappelant à titre d'exemple la réalisation qualitative dans le lotissement de l'Artillerie.

Mme PILORGET s'interroge sur les modalités de sélection des futurs occupants.

Mme BOTREL précise que la commune est associée à ce processus et dispose d'un rôle significatif dans les attributions, celles-ci reposant sur plusieurs critères et pas uniquement sur les ressources.

Monsieur le Maire rappelle que le projet bénéficie d'un double soutien de la commune et du CCAS : la commune a acquis l'ensemble des parcelles à un prix moyen de 13 € le m², puis les a revendues au CCAS à 5 € le m², avant une cession gratuite au bailleur social.

Il est également rappelé que les négociations foncières avec les propriétaires ont parfois été complexes, ce qui explique le retard pris dans le lancement du projet. Il se félicite toutefois qu'un projet initié lors de la mandature précédente puisse désormais aboutir.

M. HIREL interroge sur l'usage des bâtiments situés au nord, qui restent propriété de la commune.

Madame BOTREL évoque la possibilité d'utiliser la longère comme accueil de jour, en complément de l'EHPAD, avec la création éventuelle de logements à l'étage.

Monsieur MIRIEL s'interroge sur les solutions de logement d'urgence sur la commune. Mme BOTREL indique que la maison précédemment dédiée à cet usage va être vendue. Elle précise que les gîtes privés répondent de manière plus adaptée aux besoins des familles, notamment en cas de sinistre, un logement d'urgence classique ne correspondant pas toujours aux situations rencontrées.

05/05/26 – 6 – Finances communales – Convention de partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS 22

La commune de Broöns avait déjà participé au financement du parc roulant du SDIS en 2025 en lui versant 4 500 € (délibération N°030625-11).

Le 3 mars 2026, le Président du conseil d'administration du SDIS 22 a renouvelé sa demande de soutien financier auprès des communes afin qu'elles participent au financement du renouvellement de sa flotte opérationnelle.

A cette fin, un projet de convention de partenariat a été transmis à la collectivité.

Cette convention annuelle présente l'objet de la sollicitation, le rôle des partenaires et le montant du fonds de concours sollicité qui correspond à une subvention d'investissement.

Pour Broöns, le montant de la subvention annuelle est arrêté à hauteur de 4 623 €. Il constitue un montant plancher. La convention mentionne la liberté du partenaire à délibérer sur un montant supérieur.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la demande : le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor (SDIS 22) avait sollicité, dès 2025 et pour une durée de deux ans, un soutien financier des communes afin de contribuer au renouvellement de son parc roulant. Il précise que la situation financière du SDIS ne lui permet pas, à ce jour, de financer l'ensemble de ses investissements.

Il rappelle que le principal financeur du SDIS demeure le Conseil départemental, dont la situation financière est également contrainte. Il indique par ailleurs qu'une dizaine de communes du département n'avait pas souhaité s'engager dans cette démarche, tout en soulignant qu'il apparaît difficile de ne pas soutenir un service essentiel rendu à la population.

Monsieur le Maire ouvre le débat aux membres du conseil municipal.

M. RODIER exprime plusieurs réserves. Il estime notamment qu'il existe un risque juridique, la participation financière des communes au financement du parc roulant du SDIS ne relevant pas de leur champ de compétence, ce qui pourrait exposer la commune à un contrôle du préfet, voire à un contentieux devant le Tribunal Administratif.

Il souligne également l'absence, dans le département des Côtes-d'Armor, d'une cellule nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), alors que les départements voisins en sont dotés. Il précise qu'un tel équipement représente un investissement d'environ 1,3 million d'euros.

M. RODIER rappelle en outre que le SDIS devait fournir un bilan détaillé de l'utilisation des financements alloués.

M. KERRIEN déplore également l'absence de transmission d'éléments financiers précis, indiquant que seul un état du parc roulant a été communiqué. Il rappelle que la demande émane du SDIS et reconnaît l'importance de soutenir ce service, tout en considérant que la démarche revient, en pratique, à soutenir le Conseil départemental.

Il précise que, par le passé, la commune versait directement une contribution de 50 000 € au SDIS. Désormais, cette participation est intégrée dans les attributions de compensation et que Dinan Agglomération verse désormais des fonds au SDIS pour le compte de la commune.

M. KERRIEN se déclare favorable à une participation limitée à l'année 2026, au regard du caractère d'urgence de la situation, mais s'oppose à un engagement pérenne. Il souligne que la poursuite d'un tel financement pourrait compromettre la capacité de la commune à mener ses propres projets. Il rappelle par ailleurs que le Conseil départemental tarde à se positionner sur le financement de la restructuration du gymnase Jean Monnet.

Il ajoute que, dans le cadre des demandes de subventions départementales des associations, il est systématiquement exigé la production de documents financiers détaillés (bilan et budget prévisionnel), ce que le Département lui-même ne fournit pas dans le cadre de sa demande de soutien financier.

M. MIRIEL relève un manque d'anticipation dans le renouvellement du parc de véhicules du SDIS, estimant que cette situation ne devrait pas relever de l'urgence.

M. RODIER précise enfin que le SDIS 22 a récemment bénéficié de la mise à disposition de véhicules en provenance du sud de la France. Il indique qu'il s'agit de véhicules anciens, de capacité réduite, nécessitant davantage de personnel pour leur utilisation. Il ajoute que les véhicules les plus sollicités en termes de kilométrage sont les ambulances, relevant de la catégorie des véhicules automoteurs spécialisés (VASP).

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe de la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de soutenir financièrement le SDIS 22 pour l'exercice 2026. La contribution de la commune s'élèvera à 4 623 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'engagement de cette dépense pour l'exercice 2026.

05/05/26 – 7 – Finances communales – Adhésion à la Fondation du Patrimoine – Délégation Bretagne

La Fondation du Patrimoine, via sa délégation Bretagne, a pour objet de préserver, restaurer et valoriser le patrimoine de proximité : églises, chapelles, moulins, lavoirs, petit patrimoine rural ou encore bâtiments communaux non protégés au titre des monuments historiques.

Son action repose sur la mobilisation des financements privés et publics pour accompagner les projets locaux. Elle permet notamment de lancer des souscriptions publiques, d'attirer des mécènes et de faire bénéficier les donateurs d'avantages fiscaux, ce qui peut faciliter le financement des travaux.

Pour une commune, l'adhésion présente plusieurs intérêts stratégiques :

- Accéder à des ressources financières complémentaires pour des projets parfois difficiles à financer seul ;
- Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant son identité et son patrimoine ;
- Fédérer les habitants autour d'un projet collectif, en impliquant citoyens et entreprises locales ;
- Bénéficier d'un accompagnement technique et administratif dans le montage des dossiers.

La collectivité peut adhérer à la Fondation en versant une cotisation dont le montant dépend de l'effectif de la population de sa commune. Le montant de la cotisation est de 500 € minimum pour une commune entre 3 000 et 20 000 habitants.

Monsieur le Maire précise l'intérêt d'adhérer pour Broöns.

Il indique que plusieurs éléments du patrimoine communal nécessiteront, à court terme, une attention particulière.

Il évoque notamment les trois chapelles communales : la chapelle de la Bonne Marie-Madeleine située à l'Hermitage, la chapelle de Leslian dédiée à Saint Laurent, ainsi que la chapelle de la Madeleine située dans le cimetière. Cette dernière constitue une priorité pour la collectivité. Il est envisagé d'y engager des travaux de restauration à l'intérieur afin de préserver sa vocation religieuse et de permettre son utilisation lors des obsèques.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la plus ancienne chapelle de l'Hermitage est implantée sur une propriété privée, appartenant à des propriétaires résidant à Plumaugat. Il indique que des négociations sont en cours en vue de son acquisition par la commune, ce qui permettrait de mobiliser des financements pour sa rénovation.

Il ajoute que la Fondation du patrimoine pourrait être sollicitée pour accompagner la mise en valeur du lavoir de Pedenhouët, d'autant plus que celui-ci sera situé à proximité immédiate d'un futur cheminement piéton. Il souligne que cette fondation est en mesure d'apporter un appui technique, d'orienter la collectivité vers les dispositifs de subvention existants et de conseiller sur le choix des entreprises.

Monsieur le Maire précise que la commune ne dispose pas de patrimoine classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Néanmoins, l'adhésion à la Fondation du patrimoine permettrait de bénéficier de soutiens financiers.

M. MIRIEL demande si les propriétaires privés peuvent également être accompagnés dans ce cadre. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, en précisant qu'il est notamment possible de mettre en place des collectes de dons.

Mme ENGEL suggère que la commune pourrait également solliciter la Fondation du patrimoine dans le cadre du projet de réfection de la Lanterne rue de la Gare.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la Fondation du patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ACTE** l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine - Délégation Bretagne et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette adhésion.

05/05/26 – 8 – Affaires foncières – Cession de la parcelle YB n°032 Lieudit Linée

La commune est propriétaire de la parcelle YB n°032 correspondant à un chemin d'exploitation qui n'est plus utilisé, il s'agit d'un délaissé du remembrement.

M. Daniel HAGUET, propriétaire de la parcelle mitoyenne au sud a sollicité la commune afin d'acquérir cette parcelle pour régulariser un état de fait : continuer de l'entretenir tel qu'il le fait déjà afin d'éviter que le creux ne se bouche et que sa propriété soit inondée. La parcelle est déjà bornée et ne nécessite pas l'intervention d'un géomètre.



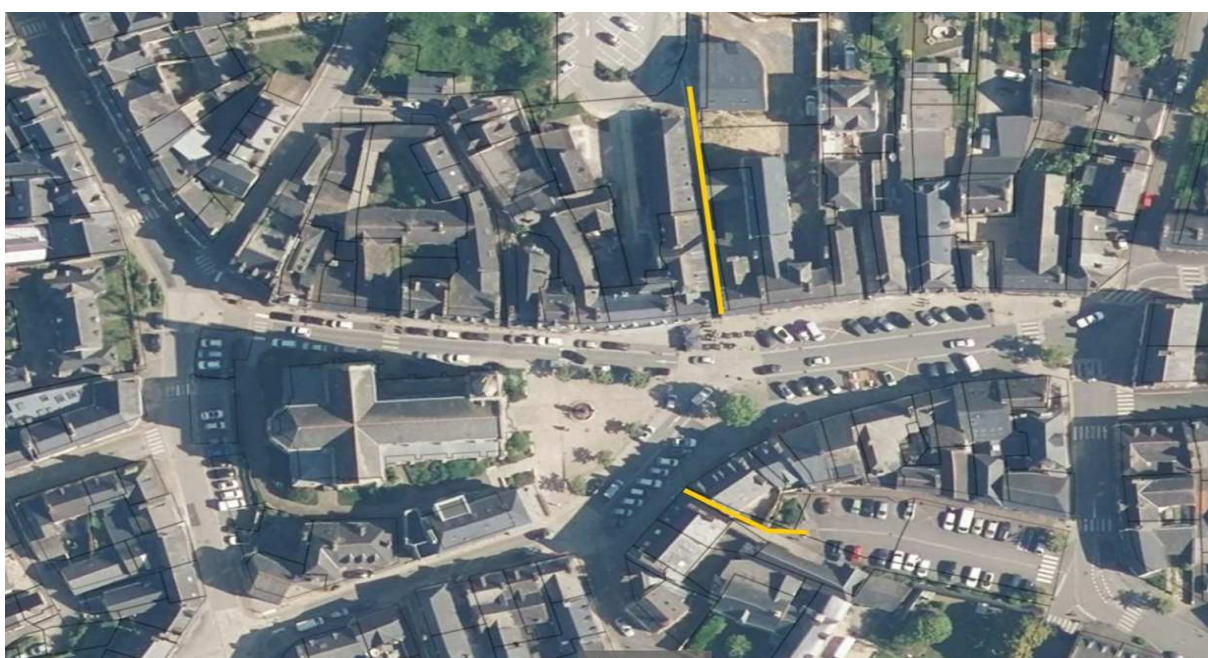
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de céder cette parcelle à l'euro symbolique à M. Daniel HAGUET,
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à cette cession.

05/05/26 – 9 – Voirie – Dénomination de deux venelles

Deux venelles menant respectivement au parking de la Gaîté et au parking Jean-Louis LABBÉ ne portent pas de noms.

Il est proposé au conseil municipal de leur donner des noms.



Monsieur le Maire précise que les deux venelles figurant sur le plan ne nécessitent pas d'être dénommées au sens administratif, dans la mesure où elles ne desservent pas de propriétés et ne requièrent pas d'identification pour les réseaux (notamment la fibre). La démarche engagée relève principalement d'une volonté de valorisation patrimoniale.

Il présente ensuite plusieurs éléments historiques permettant d'éclairer l'origine de certains noms de rues et de quartiers de la commune.

Il indique que la rue Beaumanoir abrite l'une des plus anciennes maisons, portant la date de 1575 gravée sur un linteau. Il évoque également des écrits du XVII^e siècle mentionnant la présence d'une forteresse à proximité immédiate de la rue de la Glacière, composée d'une tour centrale et d'entrées munies de pont-levis.

S'agissant de la place de la Gaîté, il rappelle qu'elle était caractérisée par la présence d'anciennes habitations et de tavernes, qui expliqueraient l'origine de l'appellation du quartier « la Gaîté », ainsi que de la venelle dite « Casse-cou ».

Il fait référence à l'ouvrage d'Étienne LE GIEMBLE et aux archives de l'association Daoudour, qui retracent l'histoire de la commune.

Monsieur le Maire souligne qu'il conviendrait de prévoir la mise en place d'une signalétique adaptée pour ces venelles, accompagnée de panneaux d'information retraçant l'origine historique de leurs dénominations.

Il précise par ailleurs que la place Du Guesclin ne porte cette appellation que depuis 1840, les premières dénominations de rues datant de cette période. À l'époque révolutionnaire, cette place était divisée en deux entités : la place de la Liberté à l'Ouest et la place du Martray (marché) à l'Est. La venelle reliant la place Jean-Louis Labbé à la place Du Guesclin ayant historiquement vocation à desservir le marché, il est proposé de la nommer « venelle du Martray ».

M. COTTAIN propose d'accompagner ces dénominations d'une information à destination des riverains afin d'en expliquer l'origine et la signification.

Monsieur le Maire partage cette proposition, rappelant que l'objectif est de valoriser l'histoire de la commune et d'éviter des appellations trop génériques.

Mme BARBÉ suggère l'élaboration d'un lexique des noms de rues, permettant d'en expliciter l'origine, ce qui est accueilli favorablement.

Monsieur le Maire précise enfin que l'appellation « Le Bellouard » correspond historiquement à un boulevard, rendant incorrect l'usage de « rue du Bellouard ». Il indique que les habitants utilisent d'ailleurs toujours la dénomination « Le Bellouard ». Il ajoute que cette appellation pourrait être liée à une position stratégique en hauteur, potentiellement utilisée autrefois pour l'implantation de canons.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉNOMME** la venelle au Nord de la place : venelle du Martray et la venelle au Sud de la place : venelle du Casse-cou.

05/05/26 – 10 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Un agent des services techniques est actuellement en disponibilité depuis le 28 janvier 2025. Il occupe un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet qui est pour l'instant vacant au tableau des effectifs.

Il a été remplacé par un contractuel du 3 juin au 30 novembre 2025, avec un profil plutôt axé sur l'entretien des bâtiments.

Afin de renforcer les services techniques, notamment concernant la gestion des espaces verts, la collectivité souhaite recruter un nouvel agent. Pour procéder au recrutement de cet agent qui arriverait dans la collectivité au 1er juin 2026, il est proposé de créer un nouveau poste au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que le responsable des services techniques a principalement exprimé un besoin renforcé concernant la gestion des espaces verts, notamment afin d'améliorer l'embellissement de la commune et d'adapter les pratiques d'entretien à l'évolution des conditions climatiques.

Dans ce contexte, il précise qu'il a été fait le choix d'externaliser certains travaux d'entretien des bâtiments, et plus particulièrement les interventions en électricité. Ce choix s'explique par la disponibilité, au sein des entreprises spécialisées, de compétences techniques plus adaptées aux problématiques rencontrées.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence et de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet avec une durée hebdomadaire de service de 35h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet avec une durée hebdomadaire de service de 35h.

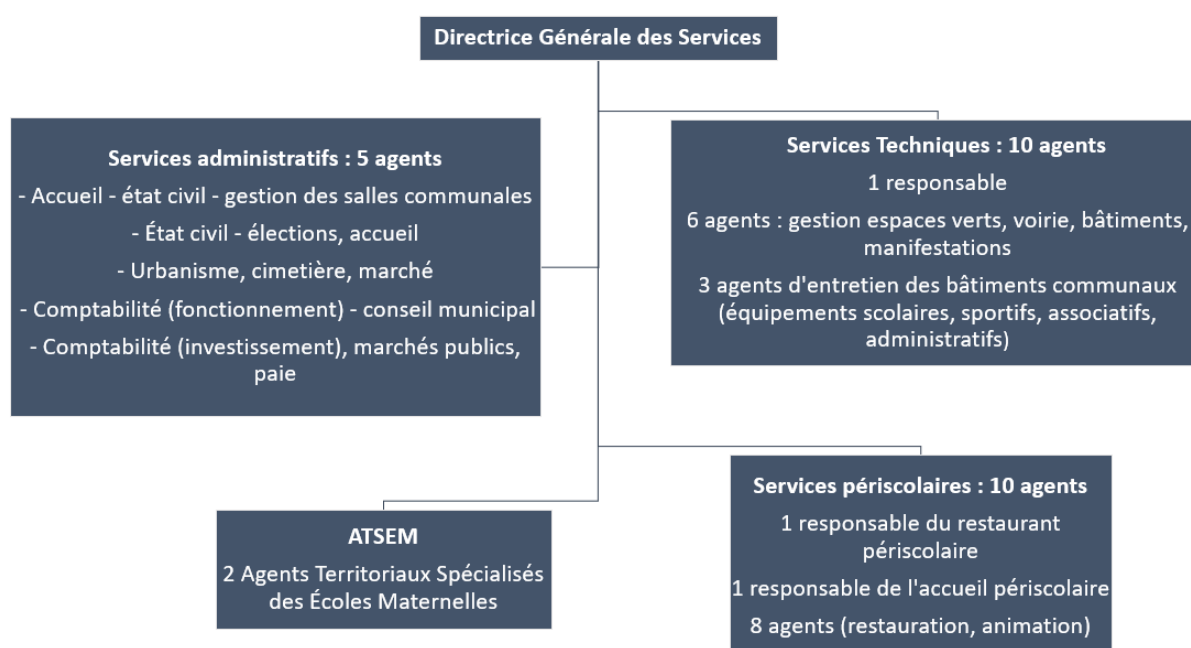
05/05/26 – 11 – Questions diverses

Présentation de l'organigramme de la collectivité

Monsieur le Maire présente aux nouveaux élus l'organigramme des services municipaux. Il précise que celui-ci se limite à la présentation des différentes fonctions exercées au sein des services. Les effectifs s'élèvent à 28 agents (hors CCAS), représentant 24,5 équivalents temps plein. Il est rappelé que les effectifs ainsi que la masse salariale demeurent globalement stables depuis une quinzaine d'années, au regard de l'analyse des budgets et de l'évolution de la masse salariale.

Il ajoute qu'un trombinoscope à usage interne est en cours d'élaboration.

Madame Botrel précise qu'il conviendra au préalable de recueillir l'accord écrit des agents concernés pour la réalisation de ce document.



Fin du réseau cuivre

La fermeture du réseau cuivre pilotée par Orange est progressive : arrêt de la commercialisation déjà engagé et extinction totale prévue à l'horizon 2030.

Cela implique la fin des lignes téléphoniques et ADSL traditionnelles, remplacées par la fibre optique ou d'autres solutions (4G/5G fixe, satellite).

Pour les collectivités, l'enjeu est d'anticiper la bascule des usagers et équipements (alarme, ascenseurs, télégestion) afin d'éviter toute rupture de service.

M. COTTAIN interroge sur d'éventuels problèmes de couverture de la fibre sur la commune. Monsieur le Maire répond par la négative.

Il précise que le taux de raccordement est d'environ 55 %, ce qui constitue l'un des plus faibles taux de Dinan Agglomération. Il est observé que la population ne perçoit pas toujours la nécessité de basculer vers la fibre.

Mme VILSALMON indique que cette situation peut également s'expliquer par les interventions des techniciens, certains signalant leur impossibilité de raccorder certaines habitations.

Monsieur le Maire complète en rappelant que le réseau fibre appartient à Mégalis Bretagne, qui en a confié l'exploitation à THD, filiale d'Orange. Il précise que les installations sont réalisées par des entreprises sous-traitantes, parfois de second rang, qui peuvent renoncer en cas de difficulté et refusent généralement d'effectuer des travaux de génie civil.

M. RODIER souligne que l'arrêt progressif du réseau cuivre pourrait engendrer des difficultés pour les usagers ne souhaitant pas migrer vers la fibre.

M. COTTAIN ajoute que les réparations sur le réseau cuivre ne sont désormais plus assurées.

Voirie

M. RODIER fait part de notes anciennes retrouvées concernant l'inventaire des voiries, notamment les linéaires de routes bitumées relevant de Dinan Agglomération et de la commune. Il indique qu'un bilan global sera réalisé par Dinan Agglomération à l'horizon 2030. Il précise que l'attribution de certains tronçons à la commune pourrait avoir un impact sur les coûts d'entretien.

Cimetière

M. ERMEL propose de profiter de la visite de la chapelle du cimetière prévue le 6 juin pour engager une réflexion sur la réfection du quartier militaire : engazonnement, reprise des peintures des croix et préparation du site en vue des commémorations du 11 novembre.

M. RODIER insiste sur la nécessité d'utiliser une peinture de qualité.

Mme BOTREL s'interroge sur la possibilité de réaliser ces travaux dans le cadre d'une journée citoyenne, avec la participation d'habitants volontaires. M. RODIER évoque également le recours au dispositif « argent de poche ». Monsieur le Maire ajoute que les agents saisonniers pourraient être mobilisés. M. ERMEL souligne la nécessité de mobiliser l'ensemble des dispositifs disponibles, compte tenu de l'ampleur des travaux, notamment le décapage à prévoir.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il conviendrait de sécuriser la statuette en bronze, laquelle pourrait être mise à l'abri à l'intérieur de la chapelle.

Financement des équipements communaux

M. KERRIEN rappelle que le conseil municipal n'en est qu'à son deuxième conseil « ordinaire » et invite les élus à ne pas hésiter à poser des questions afin de resituer l'historique des dossiers pour les nouveaux conseillers. Il souligne que la commune est accompagnée sur de nombreux projets, les élus ne pouvant être experts dans tous les domaines, et insiste sur la nécessité d'exigence dans la conduite des investissements importants. Il cite notamment le gymnase du

Chalet, représentant plus de 500 000 € d'investissement, dont les améliorations ne sont pas immédiatement visibles pour les usagers.

Monsieur le Maire rappelle que les investissements sont particulièrement importants pour une commune de 3 000 habitants, celle-ci jouant un rôle de centralité pour un bassin de vie d'environ 10 000 habitants.

Mme PILORGET interroge sur la prise en charge des coûts et une éventuelle participation des communes voisines.

Monsieur le Maire répond que cela dépend des domaines : certains coûts relatifs à la voirie ou aux réseaux relèvent de Dinan Agglomération avec un système de compensation ; certains équipements sportifs sont intercommunaux dans certaines communes, tandis qu'à Broöns ils relèvent de la commune. Il précise toutefois que la piscine et la médiathèque sont des équipements communautaires.

M. KERRIEN rappelle que seules les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Du Guesclin avaient participé au financement des aménagements extérieurs du collège. Il souligne que Broöns, commune centre, bénéficie néanmoins de certains dispositifs de soutien financier.

AGENDA

RÉUNIONS

- Jeudi 21 mai à 18h30 : Commission travaux et bâtiments communaux
- Jeudi 28 mai à 18h30 : Commission Affaires financières
- Jeudi 28 mai à 10h à la Mairie : réunion Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) – tous les conseillers sont invités à y participer
- Vendredi 29 mai à 18h30 à l'accueil périscolaire : Commission des affaires scolaires et périscolaires
- Samedi 6 juin – 9h30 - 12h : Visite des locaux communaux (gymnase Jean Monnet, gymnase du Chalet + foyers et vestiaires, chapelle du cimetière, écoles maternelles et primaire Louise Briand + accueil périscolaire et restaurant), une seconde matinée sera organisée au dernier trimestre (services techniques, bâtiment des chars et équipements de la Planchette).

MANIFESTATIONS

- 8 mai à 15h : Cérémonie commémorative en présence de Mme la Sous-préfète et d'un piquet d'honneur de 10 soldats du 2^e régiment du matériel de Bruz, ainsi que des enfants du Conseil municipal des enfants
- 20 mai – de 14h30 à 17h – 3 rue du Bellouard – 80 ans du Secours Catholique

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

L'horaire des Conseils Municipaux est maintenu à 19h.

- Mardi 5 mai
- Mardi 2 juin
- **Vendredi 5 juin : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales**
- Mardi 7 juillet
- Mardi 8 septembre
- Mardi 6 octobre
- Mardi 3 novembre
- Mardi 1er décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.